

COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN - 16390

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TROIS DU MOIS de MARS à 19 H 30 le Conseil Municipal de SAINT-SÉVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIÈRE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIÈRE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRÉ-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - - MERCIER Bruno - MOREAU Jean Clément - PLANTIVERT Marie Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TÉLÉMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : M. MERCIER Bruno

Date de convocation : 26/02/2020

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : MME MORGAN Andréa, M. MÉAR Emmanuel et MARCADIER Christian

Pouvoir : M. MARCADIER Christian a donné pouvoir à M. MOREAU Jean Clément – M. MÉAR Emmanuel a donné pouvoir à M. DESAGE Sébastien

Majorité absolue : 8

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal de la réunion du 18 Février 2020

Délibérations à prendre :

- Frais de missions et déplacements des élus
- Signature des conventions avec la CDC Lavalette Tude Dronne

Informations diverses :

- Organisation des élections
- Préparation des représentations des nouveaux élus
- Planning travaux logements – Annexe 1 -
- Assurance dommage ouvrage suivant réponse de l'ATD16
- Chemins de randonnées : Balisage
- Information sur l'association des anciens combattants
- Courrier adressé à Mme CROMBEZ – Annexe 2 -
- Ouverture poste pour remplacement Bruno SIMONET sur pôle emploi : prévoir jury d'embauche

Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu de faire un emprunt pour financer les travaux du 18 rue du Périgord. Vu l'offre du crédit agricole Charente Périgord et les taux ayant baissés, il propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à cet emprunt. Le conseil Municipal accepte.

Validation du procès-verbal du 18 Février 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 18 Février 2020.

FRAIS DE REPRESENTATION ET DE MISSION DES ELUS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Maire et d'Adjoints, le Conseil Municipal a voté, sur ses ressources ordinaires, des indemnités pour frais de

représentation afin de couvrir les dépenses qu'ils auraient engagées dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire signale que l'attribution de cette indemnité peut correspondre à une allocation forfaitaire annuelle, à condition qu'elle n'excède pas le montant des frais engagés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- De lui allouer une indemnité forfaitaire de 250.82 € pour frais de représentation du Maire pour décembre 2019, janvier, février et mars 2020.
- D'allouer une indemnité forfaitaire de 70 euros pour frais de Mission, à monsieur Jean-Clément MOREAU, 1^{er} adjoint au Maire, pour février et mars 2020.

Ces sommes seront imputées au compte 6536 du budget communal 2020

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE d'allouer les indemnités citées ci-dessus**
- **Dit que les crédits seront portés au compte 6536 du budget communal 2020.**

CONVENTIONS AVEC LA CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plusieurs conventions à signer avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

- 1) Mise à disposition des locaux pour la Maison France Service, au 16 rue du Périgord : délibération prise à la dernière réunion

2) CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE : TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que depuis la fermeture des écoles de Montignac, Palluaud et Salle-Lavalette, un ramassage d'école à école a été mise en place par la Communauté des Communes Lavalette Tude Dronne pour conduire les élèves au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bors-Juignac.

Monsieur le Maire relate que par dérogation, les familles de Palluaud et Montignac ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à Saint-Séverin. Aussi, plusieurs enfants de Palluaud et de Montignac fréquentent l'école de Saint-Séverin.

Monsieur le Maire expose que les parents de ces enfants ont demandé à la CDC que soit organisé un ramassage vers Saint-Séverin. Il souligne que lors du Conseil d'école de juin 2019 à Pillac, le sujet a été porté à l'ordre du jour pour essayer de trouver une solution.

La commune de Saint-Séverin dispose d'une dizaine de places disponibles dans le bus communal, Monsieur le Maire a proposé de faire un circuit Saint-Séverin vers Palluaud et Montignac pour finir par le circuit habituel de Saint-Séverin. Pour le moment, seul le point de ramassage Palluaud sera desservi. Les kilomètres seront facturés chaque année. Le prix du kilomètre sera le même que celui appliqué par la commune de Pillac, soit 0.774.

Le calcul s'effectuera de la façon suivante :

- Nombre de jours d'école x Nbre de kms x 0.774

Depuis septembre 2019 le bus communal prend en charge 4 enfants sur la commune de Palluaud.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDC Lavalette Tude Dronne et à facturer les kilomètres effectués et ce à compter du 1^{er} Septembre 2019.

3) MISE A DISPOSITION DE MME NADINE SOCHARD POUR ASSURER L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MAISON FRANCE SERVICE DE ST SEVERIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison France Service de Saint-Séverin a été déclaré d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, gestionnaire de la Maison France Service ne dispose pas de personnel technique pour assurer l'entretien des locaux. Il propose donc de mettre à disposition Mme Nadine SOCHARD, agent technique territorial de 2^{ème} classe pour assurer cette tâche.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Nadine SOCHARD est chargée d'assurer l'entretien des bâtiments communaux à raison de 17.50 heures par semaine et qu'il serait possible durant son temps de travail de l'affecter à raison de 1.50 heure par semaine pour l'entretien des locaux de la Maison France Service.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Nadine SOCHARD avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

**4) MISE À DISPOSITION DE MADAME STEPHANIE FAVRAIS À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE :
AVENANT A LA CONVENTION DU 19 DECEMBRE 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Que la Maison France Service a été déclaré d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.
- Qu'une convention a été signée le 19 décembre 2014 avec la communauté de communes Tude et Dronne pour la mise à disposition de Madame Stéphanie FAVRAIS pour ses missions d'animatrice du Relais Services Publics de Saint-Séverin à raison de 24/35°.

Il informe que suite à la labellisation Maison Service Public, il y a lieu de modifier le temps de travail de madame Stéphanie FAVRAIS. Cette dernière exerce pour 27/35° les missions d'animatrice de la Maison France Service au lieu de 24/35°.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant à la convention de mise à disposition avec la communauté de communes Lavalette Tude Dronne ou une nouvelle convention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Stéphanie FAVRAIS avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne existante ou une nouvelle convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

PRET CREDIT AGRICOLE TRAVAUX LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 12 août 2019, il avait été décidé de contracter un emprunt pour les travaux au 18 rue du Périgord concernant l'aménagement de deux logements sociaux, et présente l'offre du Crédit Agricole Charente Périgord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE l'offre du Crédit Agricole Charente Périgord
AUTORISE Monsieur le Maire :

- A contracter un prêt de 120 000 euros à taux fixe échéances constantes, annuelles, sur 20 ans au taux de 1.10 % ;
- A signer toutes les pièces nécessaires dans ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES

- Organisation des Elections Municipales des 15 et 22 Mars : La permanence du bureau de vote sera répartie en 5 séquences de 2 heures. Il est demandé aux élus de se positionner sur les plages horaires et de compléter les équipes avec des candidats.
- Information sur les représentants des syndicats et commissions : Afin de préparer la réunion d'installation du nouveau conseil, le Maire informe les conseillers sortants des

différentes représentations à assurer, il insiste sur la nécessité d'être bien représenté dans certaines structures importantes ou stratégiques.

- Assurance Dommage Ouvrage : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service juridique de l'ATD 16 a confirmé que cette assurance est obligatoire pour les travaux concernant les logements. Plusieurs organismes ont été consultés : Groupama, Smacl et Batiassure et nous sommes en attente de leur proposition. Néanmoins, eu égard le coût élevé et tenant compte des nombreux projets de constructions qui se sont toujours réalisés sans problème, le Maire considère que la commune pourrait être son propre assureur. La future équipe décidera.
- Chemins de randonnées : Messieurs Alain Rivière, Bruno Mercier et les agents du service technique vont se charger du balisage, après les élections et dès que nous aurons du beau temps.
- Association des anciens combattants : Monsieur Jean Monthaudie est intéressé pour prendre la Présidence. Un nouveau bureau va être mis en place.
- Courrier de Madame CROMBEZ : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame COMBREZ en réponse à notre décision de ne pas prendre en charge la moitié de la clôture qu'elle souhaite poser. Elle demande que la commune retire la clôture existante. Les employés communaux enlèveront les barbelés sur le côté mais le grillage au fond de la parcelle ne nous appartient pas.
- Remplacement Bruno SIMONET, adjoint technique : une annonce a été déposée à pôle emploi. Les personnes intéressées ont jusqu'au 11 Mars 2020 pour postuler. A ce jour, nous avons 14 candidatures.
La personne recrutée devra être autonome. Il serait souhaitable lors de l'entretien d'embauche qu'un exercice pratique soit proposé.
- Information sur le personnel du service technique : Monsieur Thomas DEBERNARD est stagiaire depuis le 11 novembre 2019 et devra être titularisé le 11 novembre 2020. La formation d'intégration obligatoire est prévue les 19, 20, 26, 27 novembre et 04 décembre 2020.
Lors de son entretien professionnel, on lui a demandé de faire des formations en électricité et en plomberie. Suite à l'arrêt de travail d'un agent, ces formations seront reportées en 2021.
- Agence Postale Communale : La Poste demande si l'agence fermera cet été ou si des horaires seront adaptés. Une réponse est attendue avant le 30 Mars prochain. Voir pour recruter un agent et s'il y a fermeture de l'agence, il serait souhaitable de se mettre en accord avec les agences postales de Palluau et Petit Bersac.
- Pour information il y a en moyenne 23 personnes par matinée.
- Informations Maison France Service : A partir du 06 Mars, un agent de la DGFIP tiendra une permanence les vendredi après-midi de 14h à 16 h la MFS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.